

infos **PLÉMET** **LA** **FERRIÈRE**

Bulletin municipal janvier / février / mars 2022

Bonne Année !
2022



Sommaire

« Ça s'est passé sur Plémet et La Ferrière » P. 3 à 12

- Vie locale
- Bravo nos jeunes : Michaël HOAROU Lou-Ann BERNARD
- Travaux
- Nos écoles et collèges

Conseil Municipal P. 13 à 18

- Séance du 23 septembre 2021
- Séance du 9 novembre 2021

En bref P. 19 à 22

- Elections
- Recensement de la Population
- Collecte des déchets
- 83^{ème} Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme
- Signalisation et circulation des vélos
- VOLTALIS

Vie Associative P. 23 à 25

- Truite du Ridor
- Octobre Rose
- Echec
- La Bibliothèque

Instant détente P. 26 à 27

- A vos casseroles
- Sudoku
- Calendrier des fêtes
- Les dictons

État civil - Mémento P. 28

Permanences

- État-civil
- Coordonnées mairie
- Permanences
- Service Enfance
- Assistante sociale
- Service du CIAS
- Maison des Services Publics de Loudéac
- Horaires des déchetteries
- Les Urgences

— Ours —

Dépôt légal :
1400 2021

Tirage :
1 500 ex.

Rédaction et publication
Mairie de Plémet

Directrice de la publication :
Chantal Nevo

Impression :
Imprimerie Le Maire

Les services de la mairie restent joignables
au téléphone au **02.96.25.61.10**
ou par mail : **accueil@plemet.fr**

EDITO

L'année 2022 arrive avec une nouvelle vague de Covid, la cinquième. Dans ce contexte sanitaire, la vaccination, le port du masque, et le respect des gestes barrières demeurent plus que jamais nos meilleures armes face à cette crise. Tout au long de l'année 2021, nous avons dû adapter nos modes de vie et, à la vue de la progression de cette nouvelle vague, nous devons encore nous armer de patience pour envisager un retour à la vie normale. C'est en jouant collectif que nous combattons ce virus.

Dans notre commune, en termes de travaux structurants, nous avons eu le plaisir d'inaugurer la résidence « des Tilleuls » située rue du 6 Août près de l'EHPAD et de la maison de l'enfance. 5 logements sur 6 sont d'ores et déjà loués. La rue de la gare est opérationnelle, l'aménagement paysagé sera terminé au printemps.

Le presbytère de Plémet voit également la fin de ses travaux, il se compose de salles de réunions et de trois logements dont 2 seront occupés par notre curé et par des prêtres qui seront susceptibles de venir sur notre territoire. Aujourd'hui la bibliothèque a déménagé dans une autre salle de la mairie pour une période transitoire d'environ 2 ans. J'en profite ici pour remercier Charlotte, responsable de la bibliothèque ainsi que les bénévoles pour le travail phénoménal accompli ces dernières semaines. En effet, à la fin de l'année scolaire 2020/2021, il y a quelques mois, l'école St Joseph nous a demandé (légitimement) de récupérer la salle qu'elle mettait à notre disposition pour accueillir un nouvel enseignant. Il nous faut donc, nous municipalité, trouver une solution rapidement pour accueillir les enfants avant et après les plages scolaires dans un espace suffisamment adapté. Plusieurs alternatives sont avancées mais les critères imposés par la protection maternelle et infantile ne nous permettent pas de recevoir les enfants dans de bonnes conditions.

Lorsque nous avons candidaté pour le dispositif Petites Villes de Demain en octobre 2020, - dispositif nous permettant d'avoir des aides pour la redynamisation du centre bourg -, il a été évoqué la réhabilitation de certains bâtiments en friches comme le « café Nouet-maison Le Borgne » et la « maison Guillaume » afin de créer des espaces pour des commerçants souhaitant s'installer sur notre commune, de créer un nouvel espace culturel avec la bibliothèque pour redonner de la vie au cœur de PLEMET.

C'est suite à cette orientation que nous avons décidé d'installer l'accueil périscolaire dans les locaux de la bibliothèque (surface d'environ 150 m² répondant aux critères imposés par la PMI). Certes, cela se trouve dans les murs de la mairie, mais cet accueil est un service

PUBLIC hébergé dans un lieu PUBLIC pour des enfants venant de la commune et dont les parents payent pour un service mis en place par la municipalité. Si les études de faisabilité en cours et de budget concernant le bâtiment du centre bourg prévu à cette fonction, il s'avérait que les travaux ne puissent pas se faire, nous pourrions en profiter pour remettre « au goût du jour » l'espace bibliothèque que nous connaissons et nous n'aurions pas d'autre choix que de construire une salle municipale pour l'accueil périscolaire.

Concernant l'année 2022, plusieurs projets vont être lancés :

Tout d'abord et parce que nous n'avons pas d'autre alternative, nous allons refaire les réseaux eaux usées et eaux pluviales du bourg. Ces travaux concernent la rue de la liberté, la rue de la gare (devant la salle des fêtes), la rue du 6 août et la rue des écoles. C'est le prix à payer pour que nous puissions accorder les permis de construire et lancer le lotissement de la Croix Yava entre autres. Ces travaux vont impacter la circulation dans le bourg mais aussi chaque riverain qui aura l'obligation de se raccorder à ces nouveaux réseaux. Nous ferons de notre mieux pour que chacun et surtout nos commerces soient le moins gênés.

Après mise aux normes des réseaux, la rue des étangs, la rue de la mare (LA FERRIERE), la rue de la fontaine vont être refaites. Nous n'oublions pas le programme annuel de voirie dans nos campagnes.

Le presbytère de LA FERRIERE va également se refaire une santé. Une salle de réunion-réception au rez-de-chaussée et le couchage pour environ 8 personnes au 1^{er} étage sont prévus.

L'autre grand projet à l'étude actuellement est la rénovation-extension de l'école maternelle Simone Veil ou sa reconstruction. En effet, cet équipement, quoique pas très ancien, ne répond plus aux besoins de nos écoliers : Espaces trop petits, sanitaires plus conformes, inondations régulières et pertes énergétiques importantes. Nous espérons pouvoir déposer le permis de construire en fin d'année.

Afin de nous protéger contre cette pandémie, nous n'avons pas fait cette année encore de cérémonie de vœux par la municipalité.

Je tiens à remercier tous les services municipaux qui doivent d'adapter aux urgences sanitaires, chacun dans leurs spécialités.

J'ai une pensée également pour les résidents de l'EHPAD ainsi que pour les agents qui les accompagnent au quotidien.

Nous souhaitons tous également que les associations puissent reprendre leurs activités dans les meilleures conditions possible.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2022 mais surtout une très bonne santé. Prenez soin de vous.

Chantal Névo

En raison de la crise sanitaire actuelle, nous demandons aux administrés de privilégier leurs demandes par téléphone, mails ou de consulter le site internet de la commune.

- **Mairie de La Ferrière** : 02.96.26.75.59 – mairie.laferriere@plemet.fr

- **Mairie de Plémet** : 02.96.25.61.10 – accueil@plemet.fr

- **www.plemet.fr**

Cette application vous permet de recevoir des **messages géolocalisés de type « alertes »** : vigilance météo, travaux, etc. L'application « zéro contraintes » : Gratuite et illimitée, sans inscription, sans publicité, respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles n'est effectuée lors du téléchargement de l'application)

Télécharger l'application gratuitement via les boutiques en ligne : Google play (Android) ou Apple store (Iphone). Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à scanner le QR code de la Mairie ou d'ajouter le code @22210.



Vie Locale

Ça s'est passé sur Plémet et la Ferrière

Paulette TURCAS nous a quittés

(2 mandats conseillère municipale – 1 mandat adjoint)



C'est avec tristesse et émotion que les Plémétaises et Plémétais qui l'ont connue ont appris le décès de Paulette TURCAS, le 24 septembre 2021.

Paulette est née le 20 juillet 1933 à Plémet. Après ses études, elle enseigne une année au Lycée Jean Macé de Rennes et rejoint ensuite le Lycée de Loudéac où elle

effectuera toute sa carrière. Reconnue par ses pairs, elle est promue Officier des Palmes Académiques.

En 1983 elle quitte Plémet pour résider à Loudéac, où Jean, son époux, exerce la profession de Chirurgien-Dentiste.

Sa vitalité, son dévouement, son altruisme l'ont conduite à se présenter au conseil municipal de Plémet où elle est élue de 1971 à 1989. Pendant 6 ans, elle exercera les fonctions d'adjointe aux affaires sociales.

Nous tenons ici à exprimer à Jean, son mari, à Philippe et Anne, ses enfants, à ses petits-enfants, nos sincères condoléances.

Festival Mini-Mômes – Maxi-Mômes du 28 octobre

Les 3 représentations du spectacle « En bouche » de la compagnie Nyna Mômes ont affiché complet. Le spectacle joué et chanté par Nathalie Carudel et Yann Savel a conté des mésaventures axées sur la répétition des mots et des ritournelles.



Commémoration du 11 Novembre

Les portes drapeaux, le Centre de Secours, la Protection Civile, le conseil municipal et la population se sont retrouvés au monument aux morts de Plémet. A la Ferrière, le repas du CCAS a suivi la commémoration.



22 octobre : Remises de médailles communales et départs en retraite

« Recevoir la médaille du travail, c'est avant tout une reconnaissance de la part de la Nation, du Gouvernement, des Ministères, d'avoir contribué à l'effort et à la solidarité nationale. La municipalité tenait à vous mettre à l'honneur et à vous féliciter »

- **1 Médaille de vermeil** pour 30 années passées aux espaces verts à M. Jean-François BONNAMY

- **4 Médailles d'argent** pour 20 ans à : M. Philippe SABLÉ aux espaces verts, M. Jean-François PUBERT – M. Franck GRIMAULT et M^{me} Marie-Madeleine PIERRAT pour la cuisine centrale

Remerciements également pour 4 agents, partis en retraite, pour la qualité de leur travail réalisé quotidiennement

- Evelyne CHASSAGNE qui travaillait notamment à La Ferrière.
- Hélène DELOURME, agent d'entretien – Brigitte FRABOULET à l'accueil périscolaire et agent d'entretien – Brigitte COGUIC responsable de la bibliothèque



Remise de distinctions à M. Désiré GUILLARD

Né le 21 mai 1922 à LA CHEZE dans une famille d'agriculteurs, Désiré GUILLARD a 17 ans lorsque la guerre éclate.

Au printemps 1940 Désiré est de ceux qui ont pris les armes pour la liberté de notre pays. Appelé au Service du Travail Obligatoire (STO) courant 1943, il refuse de servir l'ennemi. Il se réfugie à PLUMIEUX et contracte un engagement dans les Forces Françaises de l'intérieur (4^e bataillon FFI à Loudéac). Il participe à plusieurs actions, notamment 3 parachutages d'armes sur notre secteur. Il réalise également plusieurs actes de bravoure tels que circuler avec sa charrette dans laquelle des armes parachutées sont cachées sous le tas de foin, malgré les menaces d'un contrôle et le risque d'être exécuté sur le champ. Il convoie également 13 parachutistes de Lanthénac à Gomené. Il participe aux combats pour la libération de Loudéac.

Août 1944, Désiré participe au combat sur le secteur de PAIMPOL. Volontaire pour la durée de la Guerre, il intègre le 137^e RI. Il est envoyé sur le front de Lorient. La reddition de la forteresse Lorient est signée le 7 mai 1945 à Etel et une cérémonie de capitulation est organisée à Caudan le 08 mai 1945.

La médaille de la reconnaissance de la nation et la médaille de la croix du combattant ont été remises à Désiré Guillard le 8 décembre dernier, en présence de M. Yann LE MEUR, directeur de l'ONACVG 22, du Lieutenant-Colonel BALLAN, de M. Romain BOUTRON, conseiller départemental, de M^{me} Chantal NEVO, maire, et de M. Désiré GICQUEL, président de la FNACA de Plémet.

Un grand merci à Tony COTBREIL pour sa démarche afin qu'il soit remis cette reconnaissance à M. GUILLARD.



Repas du CCAS

Les repas des aînés de Plémet et de La Ferrière se sont déroulés dans la joie et la bonne humeur. Les doyens présents sur chaque commune ont été mis à l'honneur, à savoir :

- **Plémet** : M. André BLOT (1928), M^{me} Victoire PENHARD (1929) et M^{me} Madeleine SAUTREAU (1929). Sachant que les 2 doyens de la commune non présents au repas sont : M^{me} Simone VITORI (1922) et M. Désiré GUILLARD (1922).



- **La Ferrière** : M^{me} Anne ROUAULT (1931) et M. André ROLLAND (1933).



Vacances Sportives de la Toussaint

40 enfants différents ont été accueillis lors des animations sportives communales des vacances d'octobre. Parmi les activités proposées, les jeunes ont pu pratiquer le VTT, les jeux traditionnels, les sports collectifs, et également la boule bretonne. Cette activité a eu lieu avec le concours du Club des aînés présidé par Alain Névoit. 4 adultes ont initié les enfants. L'opération sera renouvelée.

La sortie Accrobranche et Laser Game a également rencontré un vif succès.



Opération « Argent de Poche » du 25 au 29 octobre

La commune a reconduit l'opération Argent de poche au cours de laquelle 4 jeunes ont participé aux différentes missions dans les services médiathèque, CTM, éducation et maison de l'enfance.

Merci à Riwan, Killian, Simon et Enzo qui ont pu réaliser chacun 4 missions durant la semaine.



Remise des prix du Concours des Maisons Fleuries – La Ferrière

Le 7 novembre le jury composé d'Annick GODINES, Noëlle HOCHET et Jacqueline COCHET, a accueilli les lauréats.



Résidence des Tilleuls

Cette création d'habitat inclusif est une expérience novatrice par le regroupement de plusieurs logements autonomes en habitat groupé. Ce projet social s'adresse aux aînés qui souhaitent se rapprocher du bourg, et aux personnes en situation de handicap.

Le coût total de ces travaux a représenté une dépense de 1 080 000 €, financée par la commune à hauteur de 700 000 €, l'Etat pour 200 000 € via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et le Département pour 180 000 €.

Plusieurs personnalités ont participé à la cérémonie : Béatrice Obara, secrétaire générale des services préfectoraux, représentant le préfet des Côtes d'Armor, Marc Le Fur, député, Xavier Hamon, président de Loudéac Communauté Bretagne Centre, Véronique Cadudal, déléguée à l'autonomie au Conseil départemental et Béatrice Boulanger, conseillère départementale du canton de Loudéac.



Election Conseil Communautaire des Jeunes : Mickaël HOARAU

Michaël Hoarau, 12 ans, élève de sixième, a été élu, le 20 novembre, pour deux ans, au conseil communautaire des jeunes. « Ma sœur avait été élue et j'ai trouvé cela intéressant. J'ai souhaité l'être à mon tour car j'aime bien rencontrer de nouvelles personnes et aussi pour représenter ma commune et y avoir un rôle à jouer », a déclaré Michaël.

« Il sera le porte-voix des jeunes plémétais et ferrandiers », a indiqué Ronan Fernandez, adjoint au maire. Une réunion d'intégration des jeunes conseillers communautaires a eu lieu à Loudéac communauté Bretagne centre. Les 27 jeunes élus se sont ainsi rencontrés et découvert leur rôle et leurs missions.



Concours de piano 1^{er} prix européen à Lou-Ann BERNARD

Bravo à Lou-Ann Bernard, 12 ans, habitante de Plémet, qui a participé au concours de l'UMPE (Union musicale des professeurs européens) à Château-Gonthier (Mayenne).

Elle s'est retrouvée seule sur la scène, à jouer devant un jury. Une situation inédite qu'elle a vécue comme une soixantaine de candidats. Elle a exécuté, dans la catégorie Cadet C, deux morceaux de musique (presque) à la perfection. Tout d'abord, elle a joué la Mélodie antique française de Pyotr Tchaïkovsky avec laquelle elle a obtenu le troisième prix. Puis, dans la seconde catégorie en préparatoire C (catégorie plus élevée), elle a interprété le Rondo de Johann Baptist Wanhall où elle a décroché le premier prix Grande distinction, ruban d'honneur.

Une passion née depuis son plus jeune âge : « C'est un instrument magnifique, j'ai toujours voulu en faire ! On dit que le piano est le roi des instruments. Il y a beaucoup de compositeurs à découvrir ».



Lou-Ann Pellen-Bernard, lauréate d'un premier prix européen, accompagnée de Magalie Boucey, sa professeure.

Formation aux gestes qui sauvent

« Chaque année, en France, on dénombre 20 000 morts par accidents domestiques, 40 000 par arrêts cardiaques et 3 500 par accidents de la route. Et seulement 27 % de personnes formées aux gestes de premiers secours. L'enjeu de cette formation est de taille. Treize minutes, c'est le temps moyen d'arrivée des secours. Chaque minute perdue, c'est 10 % de chance de survie en moins. Le but de ces formations est de former des personnes déjà sur place et qui interviendront avant l'arrivée des secours »



Création du groupe de travail « Illuminations de Noël »

Ronan Fernandez, Sandrine Basset, Pascale Thébault et Amandine Dubois avec l'aide de Mickaël Hoarau (nouveau conseiller communautaire des jeunes)

Merci à tous les commerçants qui ont illuminé leur devanture et aux particuliers qui ont également décoré leur maison et/ou leur terrain.



Élagage

En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordures de lignes téléphoniques et/ou électriques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif.

En vertu des pouvoirs généraux de police du maire issus du code général des collectivités territoriales, et en application de l'article L 2212-2-2 du même code issu de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, nous vous rappelons que « les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont à la charge des propriétaires. »



En conséquence, nous vous demandons de procéder ou faire procéder à l'élagage des branches de vos arbres qui surplombent le domaine public routier communal durant la période hivernale.

Chaque année, une partie des chemins ruraux ne peut être élaguée, leur accès étant rendu impossible en raison d'élagage non effectué par certains propriétaires. Une vérification sera faite en cours de l'année 2022 lors du passage du débroussaillage des accotements.

Busage et entretien

Le busage d'un fossé est soumis à autorisation du maire et chaque parcelle a le droit à un accès. Pour le bon fonctionnement, les propriétaires doivent venir en mairie faire une demande d'autorisation écrite de busage ou de création de bateau pour accéder à leur parcelle (voir les modalités dans le règlement de voirie communale). De plus, chaque propriétaire de buses doit réaliser l'entretien pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales (débouchage, nettoyage des têtes de buses...).

TRAVAUX - Aménagements paysagers - Création et rénovation de massifs

Les services techniques des espaces verts en collaboration avec le Centre de Formation des apprentis de Merdrignac ont réalisé deux chantiers de plantation en fin d'année.

Le premier chantier a été le réaménagement des parterres devant l'école Saint Joseph, un espace très fréquenté. Ces massifs avaient besoin d'être rénovés et actualisés. Dans un cadre pédagogique, les élèves du CFA du Mené et les services techniques ont remanié les plates-bandes en divisant certaines plantes et en y intégrant des variétés plus récentes. La bâche tissée a été retirée au profit d'un paillage organique et local beaucoup plus bénéfique pour les plantes.



Le deuxième chantier consistait en la création de plusieurs massifs à la résidence des Tilleuls ainsi que différentes zones à engazonner. Le chantier a été réalisé en plusieurs étapes.

Les agents techniques des espaces verts ont commencé par la préparation du sol pour ensuite faire le semi de gazons. Ensuite, il y a eu la mise en place de la bâche biodégradable sur les talus devant le bâtiment.

Le CFA de Merdrignac est intervenu à la suite de la réalisation des plans de plantation validé par les élus.

Un groupe d'apprentis est venu réaliser les plantations en suivant scrupuleusement les plans. Une vingtaine de variétés différentes ont été plantées par les apprentis pour un « exercice grandeur nature », un support pédagogique intéressant au dire du formateur.

Merci à tous ces acteurs qui contribuent à embellir notre ville.



TRAVAUX - Rue de la Gare

Après un an de travaux, les réseaux et la voie sont terminés. Seront finalisés en décembre 2021 et janvier 2022 les travaux paysagers et le mobilier urbain.



TRAVAUX - Presbytère

La fin des travaux est prévue pour la fin février 2022.

Suite à la mise en conformité des réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales des 3 bâtiments, l'enrobé de la cour sera refait en mars-avril 2022.



TRAVAUX - Chemin Chêne Ossat

Les travaux de terrassement et d'empierrement sont finalisés. Les travaux de finitions sont prévus en mars-avril 2022.



TRAVAUX - Prévisions 2022

1 - Mise en place de réseaux séparatifs à la place du réseau unitaire existant :

a. Réseau eaux usées à la charge de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

b. Réseau eaux pluviales à la charge de la commune.

Prévision de travaux :

- 2^{ème} trimestre 2022 : « Rue de la Liberté »

- Du 30 juin au 30 novembre : « Rue du 6 août » à partir de l'école primaire / « Place du Général Leclerc » / « Rue de la Gare » (partie haute) / « Rue de Bodiffé » (partie entre la rue de la Liberté et la rue de la Gare).

2 - Création d'un réseau d'eaux pluviales à la « rue des Ecoles » : Intervention prévisionnelle pour les vacances de Pâques ou juillet 2022.

3- Aménagement de la « rue des Etangs » :

a. Création d'un réseau d'eaux pluviales.

b. Chemisage du réseau eaux usées existant par Loudéac Communauté Bretagne Centre

c. Aménagement voirie (prévision d'intervention : mars-avril 2022)

4 - Aménagement « rue de la Fontaine » et « rue des Genêts »

a. Remplacement du réseau Eaux Usées « rue de la Fontaine » par Loudéac Communauté Bretagne Centre en décembre 2021

b. Chemisage du réseau Eaux Usées « rue des Genêts » début 2022

c. Reprise et extension du réseau Eaux Pluviales par la commune

d. Effacement des réseaux aériens (EDF – Téléphone) en mars-avril-mai 2022

e. Aménagement de la voirie fin 2022 – début 2023

5 - Aménagement de 5 lots constructibles « Rue de la Fontaine » au 1^{er} semestre 2022

Nous demanderons à tous les riverains de l'ensemble des rues concernées de se mettre en conformité suivant l'avancement des travaux.

Collège Notre-Dame de la Clarté

Pleins feux sur la Préhistoire !

Une manière ludique d'aborder cette partie du programme d'Histoire-Géo en 6^e.

En collaboration avec le professeur d'histoire, la documentaliste du collège a fait venir du Musée de Bretagne, situé à Rennes, une exposition sur la Préhistoire dans l'ouest. Cette exposition est composée de fac-similés d'outils et d'objets du quotidien ainsi qu'une frise chronologique retraçant les évolutions de l'homme préhistorique.

Les livres documentaires, les romans et les articles des magazines sont sortis des étagères pour mettre en lumière toutes les facettes de la vie de nos ancêtres. Un petit Quizz a été distribué aux élèves de 6^e et ils ont dû consulter les livres exposés au CDI pour trouver les réponses !

Les maternelles de l'école Saint-Joseph ont pu venir admirer et surtout toucher ces drôles d'objets !



Les élèves de CE1 et CE2 ont pu profiter eux aussi de l'exposition et sont venus au CDI du collège afin de concrétiser les apprentissages sur la Préhistoire qui est aussi au programme en primaire.

Dans le même temps, le CDI a proposé de retrouver le sens de la terre en permettant à l'ensemble des élèves du collège de fabriquer des objets et outils du quotidien comme nos lointains ancêtres grâce à l'argile mis à leur disposition.

L'affluence au CDI et l'intérêt des élèves pour ce type d'animation montrent l'importance de diversifier les sources et supports d'apprentissage.

Apprendre avec la tête ou avec les mains... c'est toujours apprendre !

Anne-France Besnard, Documentaliste



Collège Louis Guilloux

Marche Verte

Dans le cadre de la semaine Européenne de Réduction des Déchets du 22 au 28 novembre, les élèves de sixième et cinquième du collège Louis Guilloux ont participé à la « Marche Verte » lancée par l'académie de Rennes le but étant de collecter au minimum deux tonnes de déchets sur l'ensemble du terroir breton. C'est chose faite puisque les collégiens ont collecté pas moins de 32 kg de déchets en sillonnant les étangs de la Croix Nouette et les rues de Plémet.

La municipalité remercie vivement le collège Louis Guilloux pour son initiative.



Ecole Saint-Joseph - PLEMET

L'ensemble des élèves de l'école saint-Joseph ont pu découvrir les arts du cirque. Ils se sont dépassés. Deux spectacles ont été présentés aux familles.

Nous remercions la municipalité d'avoir permis l'installation du chapiteau.



Les élèves de CM ont participé à un cycle de natation du 15 octobre au 03/12/2021.

Ils ont eu 11 séances pour se perfectionner et mieux appréhender l'eau.

Les séances se sont achevées par la passation du test « savoir nager ».



Ecole Saint-Joseph - PLEMET - suite

Les élèves CP au CM dans le cadre du projet pédagogique de l'école, ont assisté à un spectacle, intitulé « Crin Blanc » au palais des Congrès de Loudéac.



Ecole Publique Simone VEIL - PLEMET

Malgré un contexte sanitaire encore difficile, les 245 élèves de l'école primaire publique Simone Veil, ont pu participer à diverses sorties artistiques et culturelles.

Les élèves des classes maternelles ont assisté au spectacle scolaire « Le K Outchou » de la Compagnie Myriam Naisy le vendredi 22 octobre au palais des congrès de Loudéac. Il s'agissait d'un conte écologique invitant les jeunes spectateurs à apprécier un monde de couleurs, de sensations et de mouvements, le tout sur un montage sonore alliant jazz contemporain, BeatBox et des ambiances de milieu naturel. La séance a été très appréciée.

Le 12 novembre, les élèves de la classe de Petite Section deuxième année de Mélanie Piederrière-Hervé se sont rendus à la salle d'exposition du collège Louis Guilloux. Ils y ont observé et décrypté les œuvres d'Alizée Figuières. Cette dernière propose des tableaux s'inspirant de la nature, des relations que les plantes entretiennent entre elles, des symbioses parfois surprenantes qu'elles peuvent créer avec des animaux.

Le 3 décembre, ce sont les élèves des trois classes de cycle 3 qui se sont rendus au palais des congrès de Loudéac. Ils ont assisté au spectacle scolaire Murmurations ou le plongeon des étourneaux de la Compagnie LEA. Il s'agissait d'une création chorégraphique et musicale posant la question du collectif à l'école à partir de l'observation des murmurations d'oiseaux (regroupement de nuées d'oiseaux en vol).

Le 10 décembre, les élèves des classes maternelles accompagnés de ceux des classes de CP ont assisté à un spectacle de marionnettes proposé par la compagnie Tête en fête. Intitulé « Le cadeau du Père Noël », le spectacle de circonstance, à quelques jours de la venue du Père Noël a recueilli les faveurs du jeune public.



Ecole Les Ferrandiers - LA FERRIERE

Après une rentrée chaleureuse, l'école « Les Ferrandiers », école du RPI de Plémet – Plumieux – La Ferrière accueille aujourd'hui 17 élèves de la Toute Petite Section de maternelle jusqu'au CE2. C'est dans une ambiance familiale et studieuse que tout ce petit monde attend avec impatience les fêtes de fin d'année.

Tout est fait pour que chaque enfant ait le plaisir de venir à l'école, sans appréhension ni boule au ventre mais plutôt avec l'envie d'apprendre et de s'enrichir des autres. En premier lieu l'aménagement de la classe a été une des priorités pour que tous se sentent bien.



CROSS SOLIDAIRE de l'Association ELA

Au mois d'octobre, après des semaines de préparation, toute la classe a participé au cross solidaire de l'association ELA contre les Leucodystrophies. Chaque élève avait en tête le slogan de l'association « mets tes baskets et combats la maladie » quand il s'est engagé dans la course dans le parc de la mairie de Plémet. Et Bravo à eux, ils ont tous réussi leur pari ! Le soleil en prime, la matinée s'est terminée par un merveilleux pique-nique.



D'autre part, pour cette année, de nombreux projets germent ou prennent vie au sein de la classe : participation au « prix des incorruptibles » grâce aux livres prêtés par la bibliothèque de Plumieux, visite du musée Artcolle, ... et bien d'autres.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 AFFAIRES FONCIÈRES

1-1 Acquisition des parcelles AI 687 – AI 814 – AI 689 – AI 51 – Rue de la Gare

Le Conseil Municipal a été informé du projet d'acquisition des parcelles énumérées ci-dessus, dans le cadre du projet de lotissement de la Croix Hyava attenante à Madame PERONEAU.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'acquisition des parcelles ci-dessus énumérées d'une superficie totale de 2 130 m² au prix de 21 939 € (soit 10,30€ du m²).
- Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.
- D'autoriser M^{me} le Maire ou son représentant à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité

1-2 Cession des parcelles AI 258 – AI 259 – AI 768

Le Conseil Municipal a été informé de la proposition de cession des parcelles énumérées ci-dessus, représentant la maison Gohel, située au n°10 de la rue du Six Août à Plémet.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession des dites parcelles d'une superficie de 2 272 m² au prix de 110 000 €
- De dire que les frais de Notaire seront à la charge des acquéreurs
- D'autoriser M^{me} le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

2 MAISON DE L'ENFANCE – MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il a été présenté en séance la proposition de nouveau règlement de fonctionnement du service multi accueil. Ce document, destiné à régir les règles qui s'appliquent nécessite quelques ajustements et nouveautés.

Il a été proposé au Conseil Municipal après avoir pris connaissance des modifications proposées :

- D'adopter le règlement s'appliquant aux familles
- D'autoriser M^{me} le Maire à signer le document.

Voté à l'unanimité

3 FACTURATION DES TOASTS À LA COMMUNE DE LA PRÉNESSAYE

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal de la demande faite par M^{me} le Maire de LA PRÉNESSAYE.

Dans le cadre de l'inauguration de l'espace PANHARD et de la stèle dédiée au fondateur le 18 septembre 2021 à LA PRÉNESSAYE, M^{me} le Maire de LA PRÉNESSAYE a sollicité les services de la cuisine centrale pour la réalisation de toasts destinés à cette manifestation. M^{me} le Maire a proposé de refacturer à la Commune de LA PRÉNESSAYE la somme de 900 € correspondant à la production de toasts pour 500 personnes.

Le Conseil Municipal a été invité à valider cette proposition.

Voté à l'unanimité

4 EFFACEMENT DE DETTES – BUDGETS COMMUNE ET CUISINE CENTRALE

M^{me} le Maire a présenté, lors de la séance de Conseil Municipal, le bordereau de situation établi par le Comptable Public concernant les dettes d'un usager de 2016 & 2017 soit 510,46 € pour le budget de la Commune (Multiaccueil) et 799,76 € pour le budget de la Cuisine Centrale liés à des titres émis entre 2016 et 2018. Des procédures réglementaires ont été mises en place pour recouvrer la somme de 1 310,22 €. Le décret d'application du 09/05/2017 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers a mis fin à l'homologation du tribunal sauf saisine de la commission. A compter du 1er janvier 2018 les mesures imposées par la commission, suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, s'imposent aux parties à la date de la validation de la commission, sachant que pour ce dossier la date de validation de la commission est 10/06/2021.

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal de la date de validation de la commission du 10/06/2021 et a invité l'assemblée à délibérer sur ce dossier sachant que la procédure de rétablissement personnel sans liquidation met fin à l'existence des créances et que cette décision s'impose à la collectivité.

M^{me} le Maire a sollicité également le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer l'état relatif à l'effacement de dettes de cet usager et précisera que des crédits complémentaires seront à inscrire au compte 6542 du budget Cuisine Centrale dans le cadre de la décision modificative n° 1.

Voté à l'unanimité

5 CONVENTION APPEL À PROJETS NUMÉRIQUE

La commune a répondu à un appel à projet pour l'acquisition de matériel numérique pour les écoles du territoire.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Les écoles élémentaires du territoire communal (École de La Ferrière, Simone Veil et Ecole St Joseph) seront ainsi équipées de matériel (vidéoprojecteur, PC portables, classes numériques mobiles, tablettes), tableau numérique interactif, mais aussi de logiciel éducatif.

	DESCRIPTIF	RECETTES
	22 706.81 € (sur le devis)	État (AAP) 15 277.77 €
		Commune 7429.04 €
TOTAL	22 706.81€	22 706.81€

Voté à l'unanimité

6 BUDGET CUISINE CENTRALE – DÉCISION MODIFICATIVE

Suite à la présentation du dossier d'effacement de dettes concernant les budgets de la Commune et de la Cuisine Centrale et compte tenu que cette décision s'impose à la Commune, des crédits complémentaires doivent être inscrits au compte 6542 du Budget de la Cuisine Centrale. Considérant la refacturation à la Commune de LA PRÉNESSAYE de 900 € pour les toasts, M^{me} le Maire a proposé d'inscrire cette somme au compte 7067 et au compte 6542 « créances éteintes ».

7 BUDGET CUISINE CENTRALE – DÉCISION MODIFICATIVE - SUITE

Par ailleurs, M^{me} le Maire a rappelé en séance de Conseil Municipal que des crédits pour les dotations aux amortissements ont été inscrits au Budget 2021 de la Cuisine Centrale pour 52 000 €. Après calcul, il s'avère que des crédits complémentaires pour 5 000 € doivent être inscrits au budget 2021.

M^{me} le Maire a proposé d'inscrire ces crédits en dépenses de fonctionnement au compte 6811 du chapitre 042 et en recettes d'investissement au compte 28188 du chapitre 040.

Voté à l'unanimité

8 BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE

M^{me} le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que des crédits complémentaires sont à inscrire en section d'investissement suite à l'adoption de devis, notamment aux opérations suivantes :

- **Opération 160 « Ecoles »** : inscription de crédits dans le cadre de l'appel à projet numérique : Compte tenu de l'estimation de la dépense et de l'aide de l'Etat, les crédits à inscrire seraient de 23 000 € en dépense et 15 000 € en recette.

- **Opération 233 « Eaux pluviales »** : compte tenu des projets en cours, des crédits complémentaires seront éventuellement à prévoir.

- **Opération 248 « La Hersonnaire »** : afin de proposer la WIFI dans cet équipement, un devis pour 1608 € a été signé. Un devis pour la fourniture d'une autolaveuse pour 3 000 € TTC a également été adopté.

- **Opération 261 « Accueil périscolaire privé »** : l'estimation pour la fourniture de mobilier et de matériel pédagogique s'élève à environ 30.000 € TTC. Une demande de subvention a été faite auprès de la CAF et en cas d'attribution, elle serait inscrite ultérieurement.

Des crédits complémentaires pourront également être inscrits au titre des dotations aux amortissements et les reprises de subventions. Un projet de décision modificative a été présenté en séance de conseil municipal.

Voté à l'unanimité

9 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER MENANT AU CHÊNE OSSAT – CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. RAULT a informé les membres du Conseil Municipal de la consultation faite fin juillet 2021 pour les travaux précités. Les offres remises par les candidats sont actuellement en cours d'analyse et l'attribution sera faite prochainement. Il s'agit d'aménager un chemin piétonnier sécurisé du giratoire de St Lubin – Les Landelles vers l'équipement sportif du Chêne Ossat. Les travaux comprennent une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Il a précisé que les travaux sont financés par la Commune et qu'une aide de 27 720 € a été attribuée par le Département au titre du plan de relance départemental. Les membres du Conseil Municipal ont été invités à autoriser M^{me} le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public départemental et à solliciter une aide financière au titre des produits des amendes.

Un plan de financement a été présenté en séance pour adoption.

Voté à l'unanimité

10 AVIS SUR LE RAPPORT D'EAU POTABLE

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, il a été présenté en séance le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable sur le territoire. Le rapport a été transmis en annexe à la synthèse envoyée avec l'ordre du jour.

- Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport.

M. BOUDARD a aussi annoncé l'ouverture d'une « maison de l'eau », à destination des groupes scolaires, des associations ou tout autre usager, afin de mieux connaître le circuit de l'eau et le rôle du syndicat.

Voté à l'unanimité

11 CONVENTION AVEC L'EPMS BELNA

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal que l'EPMS BELNA a proposé un partenariat avec les éducateurs de l'IME et des enfants/jeunes adultes de la structure.

Ce partenariat a pour but de faire bénéficier aux jeunes d'une première immersion en milieu professionnel, mais ce partenariat a du sens pour l'ensemble des partenaires. Pour la collectivité, permettre à des jeunes du territoire de s'investir pour le territoire, pour les éducateurs et pour les jeunes, de partager une expérience enrichissante pour tous les acteurs.

Il a été proposé qu'une équipe de jeunes encadrée par un éducateur intervienne aux côtés du service espace vert.

Une réflexion va être menée pour proposer d'autres missions, notamment en entretien de bâtiments.

Il a été proposé au conseil municipal :

- D'autoriser M^{me} le Maire ou son représentant à signer la convention permettant le partenariat.

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

12 CONVENTION EMPLOI AIDÉ

M^{me} le Maire a informé que les services écoles/périscolaire/maison de l'enfance ont régulièrement besoin de personnels de remplacement ; afin de faire face à cette demande récurrente il est proposé de faire appel à la mission locale afin de mettre en place un contrat emploi aidé, sur la base d'un 28h hebdomadaire, pour une durée de 6 mois renouvelable

M^{me} le Maire a demandé au conseil de l'autoriser à signer la convention avec la mission locale.

Voté à l'unanimité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 9 NOVEMBRE 2021

DÉCISIONS DU MAIRE

1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SURFACE ET ASSAINISSEMENT RUE DE LA GARE – AVENANT N° 2 AU LOT N° 1 « TERRASSEMENTS – VOIRIE »

- Considérant l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de surface et de voirie au groupement composé de HORIZONS PAYSAGE et de SERVICAD,

- Considérant l'état d'avancement des travaux et les modifications de la voie verte en sortie de ville ainsi que la nature des enrobés beige,

- Considérant que ces travaux engendrent d'une part une plus-value de 17 949,14 € HT et d'autre part, une moins-value de 3 130,40 € HT soit une plus-value totale de 14 818,74 € HT.

Le Maire a décidé :

ARTICLE 1 – D'adopter pour le lot n° 1 du marché de travaux d'aménagement de la rue de la Gare, l'avenant n° 2.

ARTICLE 2 – De passer avec le groupement attributaire du lot n° 1 l'avenant n° 2 correspondant à une plus-value totale de 14.818,74 € hors taxes.

ARTICLE 3 – Le montant total des travaux après l'adoption de l'avenant n° 2 pour le lot n° 1 s'élève à 668.251,39 € Hors Taxes.

ARTICLE 4 – De signer avec le groupement l'avenant n° 2 pour le lot n° 1 du marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 5 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 256 « Aménagement de rue de la Gare » au compte 2315 du Budget de la Commune.

Voté à l'unanimité

2 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE DE PLEMET – AVENANT N° 2 AU LOT N° 2 GROS – ŒUVRE - DÉMOLITION

Considérant l'avenant n° 1 lié à la mise en place de fourreaux supplémentaires et aux travaux de renforcement de la dalle par rapport à la charpente et à l'escalier béton représentant une plus-value totale de 2 879,38 € Hors Taxes,

Considérant la plus-value de 339 € HT liée aux travaux supplémentaires de pose d'enduit de finition à l'entrée du Presbytère.

Le Maire a décidé :

ARTICLE 1 – D'accepter l'avenant n° 2 au lot n° 2 du marché de travaux de réhabilitation du Presbytère de Plémet.

ARTICLE 2 – De passer avec l'entreprise attributaire du lot n° 2 – SARL LE BRIX- l'avenant n° 2 correspondant à une plus-value de 339 € HT soit 406,80 € TTC.

ARTICLE 3 – Le montant total des travaux après l'adoption de l'avenant n° 2 pour le lot n° 2 s'élève à 109 641,78 € HT.

ARTICLE 4 – De signer avec la SARL LE BRIX l'avenant n° 2 au marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 5 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 243 « Presbytère » au compte 2313 du Budget de la Commune.

3 ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER SECURISÉ MENANT AU CHÊNE OSSAT

Considérant la consistance des travaux définis en une tranche ferme comprenant les travaux d'aménagement d'un chemin sécurisé du giratoire de St Lubin – Les Landelles à l'entrée du complexe sportif (travaux à réaliser sur les sections 1 & 2) et une tranche optionnelle (section 3) correspondant aux travaux en limite de la route départementale aux abords de l'équipement sportif du Chêne Ossat, Considérant la possibilité pour les candidats de proposer une variante, en l'occurrence la fourniture et la mise en œuvre d'une finition composée de sable béton de type Natursol au lieu d'un stabilisé,

Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution de l'opération, les critères de jugement des offres et l'analyse des offres,

Le Maire a décidé :

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé du giratoire de St Lubin – Les Landelles vers le complexe sportif du

Chêne Ossat avec l'entreprise COLAS France – Centre de Loudéac.

ARTICLE 2 – Le montant total des travaux s'élève à 60.271,10 € Hors Taxes toutes tranches confondues et options, soit :

NATURE DE LA TRANCHE	MONTANT HORS TAXES	NATURE DES TRAVAUX
Tranche ferme (sections 1 & 2)	51 762,18 €	Offre avec variante
Tranche optionnelle	8 508,92 €	Offre avec variante et options n° 1 & 2 retenues
TOTAL des tranches	60.271,10 €	

ARTICLE 3 – De signer avec COLAS FRANCE le marché de travaux ainsi que toutes les autres pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section d'investissement à l'article 2315 « Installations, matériel, et outillage techniques » à l'opération 157 « Aménagement du bourg ».

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 AFFAIRES FONCIÈRES

1-1 Cession des parcelles S°D 1689 et 1809

Le Conseil Municipal a été informé de la proposition de cession des parcelles énumérées ci-dessus, situées à proximité du Lotissement du Courtil à PLEMET.

Un plan a été projeté en séance.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la proposition de cession des dites parcelles d'une superficie totale de 8 862 m² au prix de 10 000 €
- De dire que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser M^{me} le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

1-2 Cession de la parcelle ZV 60 « Coëfrot »

M^{me} le Maire a présenté au Conseil Municipal la cession d'une parcelle communale, cadastrée S° ZV 60, d'une superficie de 150 m². Le précédent acquéreur ayant renoncé par courrier le 24 août 2021 à l'acquisition de cette parcelle, un autre riverain souhaite se porter acquéreur de celle-ci.

Un plan a été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession de la parcelle 183 ZV 60 d'une superficie de 150 m² au prix de 75 €.
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser M^{me} le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité

2 FINANCES

2-1 Effacement de dettes – Budgets commune et cuisine centrale

M^{me} le Maire a présenté, lors de la séance de Conseil Municipal, le bordereau de situation établi par le Comptable Public concernant les dettes d'un usager soit 136,95 € pour le budget de la commune pour les années 2019 à 2021 (Multiaccueil) et 397,60 € pour le budget de la cuisine centrale liés à des titres émis en 2014 et de 2019 à 2021. Des procédures réglementaires ont été mises en place pour recouvrer la somme de 534,55 €. Le décret d'application du 09/05/2017 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers a mis fin à l'homologation du tribunal sauf saisine de la commission. A compter du 1^{er} janvier 2018 les mesures imposées par la commission, suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, s'imposent aux parties à la date de la validation de la commission, sachant que pour ce dossier la date de validation de la commission est 25/09/2021 avec date d'application au 29/07/2021.

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal de la date de validation de la commission du 25/09/2021 et invitera l'assemblée à délibérer sur ce dossier sachant que la procédure de rétablissement personnel sans liquidation met fin à l'existence des créances et que cette décision s'impose à la collectivité.

M^{me} le Maire a sollicité également le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer l'état relatif à l'effacement de dettes de cet usager et précisera que les crédits seront prélevés sur le compte 6542 des budgets commune et cuisine centrale.

Voté à « 26 POUR » et « 1 CONTRE »

2-2 Effacement de dettes – Budget cuisine centrale

M^{me} le Maire a présenté, lors de la séance de Conseil Municipal, le bordereau de situation établi par le Comptable Public concernant les dettes d'un usager soit 608,25 € pour le budget de la cuisine centrale liés à des titres émis de 2016 à 2020. Des procédures réglementaires ont été mises en place pour recouvrer cette somme. Le décret d'application du 09/05/2017 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers a mis fin à l'homologation du tribunal sauf saisine de la commission. A compter du 1^{er} janvier 2018 les mesures imposées par la commission, suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, s'imposent aux parties à la date de la validation de la commission, sachant que pour ce dossier la date de validation de la commission est 21/09/2021 avec date d'application au 29/07/2021.

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal de la date de validation de la commission du 21/09/2021 et a invité l'assemblée à délibérer sur ce dossier sachant que la procédure de rétablissement personnel sans liquidation met fin à l'existence des créances et que cette décision s'impose à la collectivité.

M^{me} le Maire a sollicité également le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer l'état relatif à l'effacement de dettes de cet usager et précisera que les crédits seront prélevés sur le compte 6542 du budget cuisine centrale

Voté à « 26 POUR » et « 1 CONTRE »

2-3 Budget commune – Décision modificative n°4

M^{me} le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires sur des opérations en dépenses d'investissement compte tenu de la validation de devis ou de travaux à venir.

M^{me} le Maire a proposé d'inscrire des crédits complémentaires comme suit :

• **Opération 211 « CTM »** : + 45.000 € suite à l'acquisition d'un véhicule et d'une tondeuse pour le CTM. Il pourra être inscrit sur l'opération 160 « écoles » la subvention de 15.277 € suite à l'appel à projet numérique et un virement de 29723 € sera effectué de l'opération 156 « voirie » vers l'opération 211 « CTM ».

• **Opération 262** : le solde des honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue des étangs ayant été imputés à l'opération 156 « voirie » pour environ 10.000 €, il a été proposé de faire un virement de 30.000 € de l'opération 156 vers l'opération 262 pour engager les dépenses à venir comme l'avis d'appel public à concurrence.

Un tableau récapitulatif du projet de décision modificative pour le budget commune a été présenté lors de la séance du conseil municipal.

DÉSIGNATION BUDGET COMMUNE	DÉPENSES EN €		RECETTES EN €	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
DI - C/21571 op 211 "CTM"	29 823.00			
DI - C/21571 op 211 "CTM"	15 277.00			
DI - C/2315 op 156 "voirie"		29 823.00		
DI - C/2315 op 156 "voirie"		30 000.00		
DI - C/ 2315 op 262 "Travaux aménagement rue des étangs"	30 000.00			
RI - C/1311 op 160 "Ecoles"				15 277.00
TOTAL INVESTISSEMENT	75 100.00	59 823.00	0.00	15 277.00
	€ TTC			
Trafic et carte grise	16 253.76			
Tondeuse frontale	23 984.85			
Broyeur à herbes	4 800.00			
TOTAL	45 038.61	soit arrondi à 45.100 €		

Voté à l'unanimité

2-4 Budget cuisine centrale – Décision Modificative n°1

M^{me} le Maire a rappelé que lors de la précédente séance de conseil Municipal, une décision modificative pour le budget cuisine Centrale a été adoptée en vue d'inscrire des crédits complémentaires pour les dossiers d'effacement de dettes ainsi que pour les dotations aux amortissements.

Compte tenu que pour les comptes 021 & 023, il n'y a pas eu d'inscription de crédits au budget primitif, il convient de corriger la décision modificative n°1 pour régularisation. Il a été proposé, lors de la séance de conseil municipal, le projet de décision modificative n°1 comme suit : des ajustements pourront être apportés lors de séance.

DÉSIGNATION BUDGET CUISINE CENTRALE	DÉPENSES EN €		RECETTES EN €	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
DF - C/6542 (chap 65)	900.00			
DF - C/6811 (chap 042)	1 200.00			
RF - C/7067 (chap 70)				900.00
RF - C/7067 (chap 70)				1 200.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 100.00	0.00		2 100.00
INVESTISSEMENT				
RI - C /28188 (chap 040) ⁽¹⁾				1 200.00
DI - C/2188	1 200.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	1 200.00		0.00	1 200.00

(1) : mise à jour du montant total des amortissements

Voté à l'unanimité

3 TRAVAUX

3-1 SDE : Dépose EP – La Fourchette

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal de la demande faite auprès du SDE pour une étude de la dépose de l'éclairage public au lieu-dit «la Fourchette» en vue d'adapter l'éclairage public pour le doublement de la RN 164 « la Fourchette ».

Les travaux consistent en la dépose de matériel, de foyers et en la confection d'une boîte de jonction sur un foyer pour maintenir la continuité de l'éclairage public pendant les travaux.

M^{me} le Maire a précisé que suite à cette étude, le coût total de l'opération a été estimée à 1 800 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Compte tenu du règlement financier du SDE 22 et de la qualification de la Commune en R50, (la Commune relevant du caractère rural au sens du réseau électrique et contribue au SDE à hauteur de 50 % de la taxe TCCFE de son territoire), la participation de la Commune pour ce projet serait de 1 050 €.

M^{me} le Maire a proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette dépense et d'engager cette dépense sur l'exercice 2021 sur l'opération 157 au compte 2041582.

Voté à l'unanimité

3-2 SDE : Dépose EP – La Poterie

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal de la demande faite auprès du SDE pour une étude de la modification de l'éclairage public au lieu-dit «la Poterie» et rue de la Liberté lié au doublement de la RN 164.

Les travaux consistent en la dépose de matériel pour la réalisation des travaux, à savoir la dépose des mâts et lanternes, des projecteurs encastrés au sol et des bornes ainsi que la mise hors tension des réseaux EP souterrains et la repose de la commande EP R pour maintenir l'alimentation EP de la rue de la Liberté.

M^{me} le Maire a précisé que suite à cette étude, le coût total de l'opération a été estimée à 11.200 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Compte tenu du règlement financier du SDE 22 et de la qualification de la Commune en R50, (la Commune relevant du caractère rural au sens du réseau électrique et contribue au SDE à hauteur de 50 % de la taxe TCCFE de son territoire), la participation de la Commune pour ce projet serait de 6.533 €.

M^{me} le Maire a proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette dépense et d'inscrire ces crédits au budget de la Commune pour 2022 à l'opération 157 au compte 2041582.

Voté à l'unanimité

3-3 SDE : Viabilisation de 5 lots – rue de la Fontaine

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal de la demande faite auprès du SDE pour une étude concernant la desserte en électricité basse tension et d'infrastructures de télécommunications des 5 lots à viabiliser rue de la Fontaine.

Les travaux concernent le réseau électrique et les infrastructures de télécommunications présentés comme suit ainsi que les contributions financières de la Commune pour cette opération :

• Réseau électrique

MODE OPÉRATEUR	MONTANT DES TRAVAUX TTC (*)		CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE
Le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune.	Basse Tension (BT)	12.100,00 €	5.949,16 €

• Infrastructure et télécommunications

MODE OPÉRATEUR	MONTANT DES TRAVAUX TTC (*)	CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE
Le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une subvention d'équipement du même montant à la Commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la sur largeur qu'ils occasionnent.	5.800,00 €	3.866,67 €

M^{me} le Maire a proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette dépense et d'engager cette dépense sur l'exercice 2021 au compte 2041582 de l'opération 257 « terrain Triskalia ».

Voté à l'unanimité

3-4 SDE : Effacement rue de la Mare – La Ferrière

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal de la demande faite auprès du SDE pour un chiffrage sommaire du projet d'effacement des réseaux à réaliser rue de la Mare et rue Jehan Crès sur la Commune de LA FERRIERE.

Les travaux concernent le réseau Basse Tension et l'éclairage public et consistent pour la basse tension en la dépose de réseau existant et de poteaux béton ainsi que la fourniture et la pose d'un support béton en arrêt sur réseau aérien conservé et la construction de réseau souterrain. 10 branchements abonnés en souterrain seraient par ailleurs repris.

Quant à l'éclairage public, du réseau EP avec Basse tension et seul serait construit et la fourniture et la pose de lanternes seraient également prévues.

L'étude sommaire établie à ce jour présente les coûts suivants ainsi que les contributions financières de la commune comme suit :

3-4 SDE : Effacement rue de la Mare – La Ferrière - suite

• Réseau électrique

MODE OPÉRATOIRE	MONTANT DES TRAVAUX TTC (*)	CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE
Le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune. Les plafonds de travaux sont annuels sur le territoire de la commune.	88.800,00 €	48.100,00 €

• Réseau éclairage public

MODE OPÉRATOIRE	MONTANT DES TRAVAUX TTC (*)	CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE
Le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune.	49.200,00 €	28.700,00 €

• Infrastructures et Télécommunications

MODE OPÉRATOIRE	MONTANT DES TRAVAUX TTC (*)	CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE
Le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une subvention d'équipement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la surcharge qu'ils occasionnent.	18.300,00 €	18.300,00 €

M^{me} le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour approuver ce chiffrage sommaire lié à cette opération et proposera d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune pour 2022 au compte 2041582 de l'opération 157 « Aménagement du bourg – effacement des réseaux ».

Voté à l'unanimité

3-5 SDE : Présentation du projet d'aménagement de la rue des Étangs

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal des travaux d'aménagement prévus dans la rue des Étangs. Ils consisteront en des travaux de terrassements, de voirie, d'espaces verts et de réseaux eaux pluviales. Le coût estimatif s'élève à environ 240 000 € HT.

M^{me} le Maire a présenté en séance le projet (plan) qui a été présenté fin septembre aux riverains et aux membres de la Commission Voirie.

Compte de ces travaux, M^{me} le Maire a invité le Conseil Municipal à adopter ce projet et de créer une nouvelle opération (262 Aménagement rue des Étangs) et d'y inscrire des crédits et a proposé également de transférer la dépense engagée pour la maîtrise d'œuvre sur l'opération 156 « voirie » vers cette nouvelle opération.

Voté à l'unanimité

3-6 SDE : Convention de Servitudes, Presbytère de Plémet

M^{me} le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation du presbytère de Plémet, des travaux de raccordement électrique s'avèrent nécessaires. M^{me} le Maire a précisé que l'entreprise SADER a remis une convention pour le passage des réseaux sur le domaine communal.

Le Conseil Municipal a été sollicité pour autoriser M^{me} le Maire à signer la convention et tout autre document entre la commune et la SADER.

Voté à l'unanimité

4 SERVICE DU PERSONNEL

4-1 Agent recenseur - Recrutement

Le recensement général de la population de Plémet a été reporté à janvier 2022 suite aux conditions sanitaires (au lieu de janvier

2021). Le dernier recensement a eu lieu en 2016. Il a pour but d'établir la population légale de la commune, et de connaître l'évolution récente et fiable des mouvements de population, l'évolution des structures démographiques et professionnelles, ainsi que celle du parc de logements. Chaque année, depuis 2008, les chiffres actualisés sur la population légale et les résultats statistiques détaillés pour toutes les zones géographiques sont publiés.

Chaque commune est responsable de l'exécution du recensement sur son territoire sous l'égide de l'INSEE et doit procéder au recrutement d'agents recenseurs. Compte tenu du chiffre de la population et du précédent découpage du territoire, l'effectif nécessaire est de 9 agents recenseurs pour la commune de PLEMET.

M^{me} le Maire a informé le conseil qu'elle a nommé M^{me} MAHOUDO Ingrid, coordonnateur de l'opération pour la conduite de l'enquête de recensement, par délibération en septembre 2021.

La rémunération des agents recenseurs sera fonction du nombre de logements et de personnes recensées. Le découpage des secteurs se fait en concertation avec l'INSEE

Il convient de recruter 9 agents recenseurs pour le 1^{er} décembre 2021, des formations ayant lieu en amont pour les agents recenseurs.

M^{me} le Maire a proposé de rémunérer les agents recenseurs, sur la base suivante :

- 80,00 € pour la formation et la reconnaissance préalable de chaque secteur ;
- 1 € par feuille de logement ;
- 1,40 € par dossier individuel ;
- 0,50 € par feuille de logement non enquêté ;

Voté à l'unanimité

4-2 Modification du Tableau des emplois : création d'un grade

Suite à l'obtention d'un examen professionnel d'un agent communal, M^{me} le Maire a proposé de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

- Création d'un poste au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à compter du 1^{er} novembre 2021.
- Suppression d'un poste au grade d'éducateur de jeunes enfants à compter du 1^{er} novembre 2021.

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE
CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 9 NOVEMBRE 2021

5 CESSION DE MATÉRIELS DU CTM BALAYEUSE ET TONDEUSE

M^{me} le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de l'état du matériel au CTM, à savoir une tondeuse autoportée et la balayeuse et précise que ces deux équipements sont en panne.

M^{me} le Maire a précisé les caractéristiques de ce matériel, en l'occurrence :

- Acquisition en 2006 de la balayeuse de voirie swingo auprès de SCHMIDT France pour 91 833,29 € TTC
- Acquisition en 2013 de la tondeuse autoportée Gianni auprès de MENE LOISIRS pour 34 129,06 € TTC.

M^{me} le Maire a proposé à l'assemblée de céder ces deux équipements en l'état à MS EQUIPEMENT pour 4 000 € TTC et a sollicité l'autorisation du Conseil Municipal pour vendre ces deux équipements et pour l'autoriser à signer tout document nécessaire à cette opération. **Voté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} le Maire déclare la séance close à 21h10.

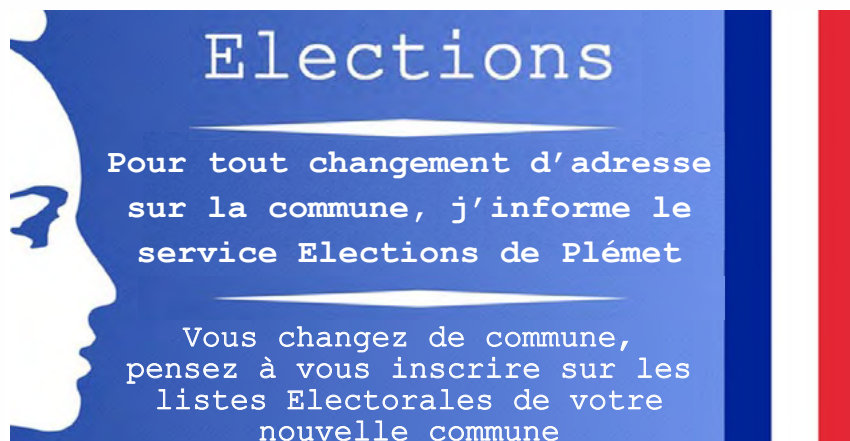
Élections

Election Présidentielle :

Les dimanches 10 et 24 avril 2022

Elections Législatives :

Les dimanches 12 et 19 juin 2022



Elections

Pour tout changement d'adresse sur la commune, j'informe le service Elections de Plémet

Vous changez de commune, pensez à vous inscrire sur les listes Electorales de votre nouvelle commune

Recensement de la population



Recensement de la population 2022

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

Les agents recenseurs :



Recensement de la population : sept agents recenseurs sur le territoire de Plémet. Le recensement de la population va se dérouler du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.

La commune de Plémet a recruté sept agents qui vont se répartir les logements et habitations.

Fernand LEON – Evelyne DE CELLES – Roselyne JEGLOT - Rozenn NOUET – Pascale LABAS – Nadine POILBOUT et Astrid TYLULKI.

A partir de jeudi 20 janvier, ils vont effectuer un premier passage

pour déposer dans les boîtes aux lettres les documents relatifs à ce recensement.

Déclaration en ligne privilégiée :

« Ces documents seront accompagnés d'un code d'accès à internet. Il est fortement conseillé de faire sa déclaration en ligne, c'est plus simple et plus rapide. Ce code est personnalisé pour garantir la confidentialité. »

Si aucune réponse internet n'est arrivée dans les cinq jours, les agents reprendront contact pour déposer des formulaires papier.

Ce recensement, qui est un acte civique obligatoire, permettra d'observer quelle est la dynamique de la population sur le territoire, afin de mieux répondre à ses besoins.



Collecte des déchets, Les bonnes pratiques du tri

INFORMATION : COLLECTE DES DÉCHETS



PLEMET : JOUR DE COLLECTE
le JEUDI
pour le bourg et la campagne

RÉCLAMATIONS

Pour toutes réclamations concernant la collecte des Ordures Ménagères, du tri sélectif et de la Redevance Ordures Ménagères (REOM), les usagers doivent contacter directement le service au **02 96 66 40 10** ou par mail **servicedechets@loudeac-communaute.bzh**
Ils peuvent également effectuer leurs demandes sur le **WEB USAGER** :

loudeac-communaute.webusager.fr
avec leurs identifiants inscrits sur la facture.

ACCUEIL DU PUBLIC

Accueil du Public : les lundis, mercredis et vendredis matin de 9 h à 12 h

LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

Le paiement de la REOM se fait par prélèvement semestriel depuis le 01/01/2021. Aussi, les prélèvements mis en place avant le 01/01/2021 ne sont pas reconduits en raison du changement de fréquence (semestrielle).

Chaque usager doit donc effectuer une nouvelle demande de prélèvement.

Pour cela :

- Internet : Webusager : **https://loudeac-communaute.webusager.fr** (identifiants inscrits sur la facture 2021)
- Par courrier à : service déchets 4/6 boulevard de la gare 22600 LOUDÉAC
- Par mail : **servicedechets@loudeac-communaute.bzh**

(Une autorisation de prélèvement sera à compléter et à retourner accompagnée d'un RIB)

LA COLLECTE

- Sortis des conteneurs la veille de la collecte car cette dernière est effectuée entre 4 h et 23 h
- Les sacs noirs vont **exclusivement** dans les conteneurs marrons et sont interdits dans les conteneurs du tri sélectif
- Le tri sélectif (carton, bouteilles plastique...) doit être mis **en vrac** dans le conteneur jaune
- Le verre est à déposer dans les colonnes en verres prévues à cet effet
- Pour éviter les conteneurs débordants et les sacs au pied des conteneurs, merci de contacter le service déchets pour un ajustement du volume de votre conteneur
- Merci de veiller au bon positionnement du conteneur : ouverture du conteneur **côté rue face à la route et présentation sur le circuit de collecte.**

Pour toutes questions ou problèmes rencontrés :

Service déchets : 02 96 66 40 10

Retrouver toutes les infos sur :

www.bretagnecentre.bzh

LOUDEAC
communauté

LES BONNES PRATIQUES DU TRI

POUR :

- éviter les erreurs de tri ;
- la prise en compte de votre conteneur à chaque passage ;
- travailler ensemble pour un meilleur tri.

EN VRAC



LE TRI SÉLECTIF

- emballages plastiques
- emballages cartonnés et papiers
- emballages métalliques
- sac, films et tube en plastique souple

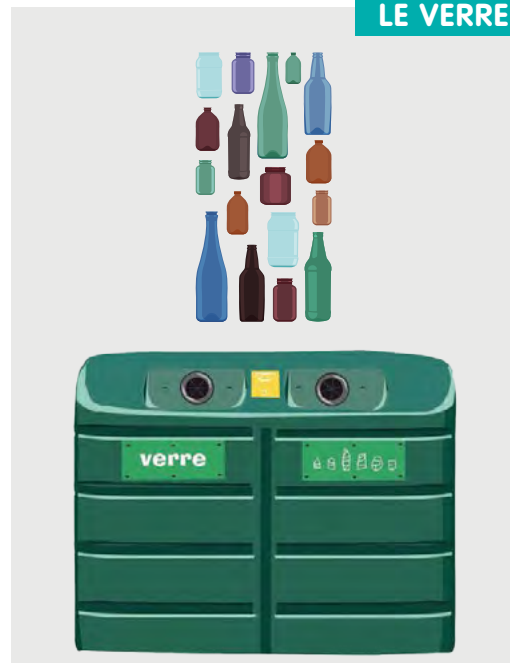
EN SAC



LES ORDURES MÉNAGÈRES

- emballage non recyclable
- restes alimentaires
- articles d'hygiène (couches, papier toilette, essuie-tout, mouchoirs...)
- les masques...

LE VERRE



ATTENTION

Les sacs noirs déposés dans les conteneurs du tri sélectif (couverture jaune) ne sont pas collectés

REFUS DE COLLECTE



Conteneur débordant ? Sacs hors du conteneur ?

Prenez contact avec le service déchets pour adapter le volume de votre conteneur !

POSITIONNEMENT DU CONTENEUR



Loudéac communauté : service déchets 02 96 66 40 10

www.bretagnecentre.bzh



Le calendrier de collecte des déchets ménagers vous a été distribué dans vos boîtes aux lettres par Loudéac Communauté.

Vous pouvez le retrouver en ligne sur le site bretagnecentre.bzh :

<https://www.bretagnecentre.bzh/vivre/environnement/gestion-des-dechets/collecte-dechets>

83^{ème} Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme



83^e Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme

RECHERCHE HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT

→ Vous disposez

- D'une maison, d'un appartement
- D'une ou plusieurs chambres disponibles

Du 30 Juillet au 07 Août 2022
Alors recevez un ou plusieurs
Cyclotouristes chez vous!

**Participation financière du cyclotouriste
Au propriétaire hébergeur à titre temporaire**

- Par nuit et par personne (sans sdb/douche
privative) : 15,50€ + 2€ si pers. seule.
- Par nuit et par personne (avec sdb/douche
privative) : 17,50€ + 2€ si pers. seule.
- Petit déjeuner optionnel (facultatif) : 5,50€
- Dîner optionnel et tarif indicatif (facultatif) : 16,00€
- Emplacement NU camping-car forfait 8 jours : 45,00€
- Forfait eau/électricité optionnel par jour et par véhicule : 5,00€

→ **Contacts**

MICHEL Jean Gildas 13, Rue de la Ville Néant 22360 LANGUEUX Tél : 07 61 45 66 30 Mail : hebergementsf2022@gmail.com	GEORGE LIN Michel 5, Rue du Berry 22360 LANGUEUX Tél : 06 42 90 40 50	CÔTES D'ARMOR CŒUR DE BREIZH
--	---	---

Signalisation et circulation à vélo



Rappel : votre vélo doit être en bon état et comporter obligatoirement une sonnette, des freins à l'avant et à l'arrière.

Pareil pour les feux : un à l'avant « blanc » et un à l'arrière « rouge ». Sans oublier les réflecteurs « orange » sur le côté.

D'autres équipements sont facultatifs à vélo mais toutefois recommandés pour améliorer votre sécurité. Casque, gilet fluorescent ou autres brassards réfléchissants seront donc conseillés, surtout de nuit.

Voltalis



Loudéac Communauté Bretagne Centre agit pour le climat et propose à ses habitants d'être équipés gratuitement de la solution écocitoyenne Voltalis

Loudéac Communauté Bretagne Centre se mobilise et agit en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique. Au travers de 75 actions, elle vise en particulier à poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le territoire (qui représentent déjà 21% de la production départementale) mais aussi à limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à aider les citoyens à réduire leur consommation énergétique. Dans ce cadre, Loudéac Communauté Bretagne Centre et Voltalis ont signé un partenariat le 22 novembre dernier permettant à plus de 6 400 logements chauffés au tout électrique de bénéficier gratuitement d'un boîtier d'économies d'énergies innovant.

Un boîtier dédié au chauffage électrique, gratuit et sans abonnement

Le dispositif Voltalis se matérialise par un petit boîtier installé gratuitement dans les logements, allié à une application en ligne offrant des services de suivi et de pilotage de la consommation électrique. Ce boîtier permet de rendre connecté les radiateurs et chauffe-eaux électriques, appareils les plus énergivores du foyer. Les particuliers équipés peuvent ainsi réaliser jusqu'à 15% d'économies sur leur consommation annuelle sans rogner sur leur confort.

Un espace personnel pour suivre et maîtriser sa consommation

Grâce à ce boîtier, les foyers disposent d'un espace personnalisé et des services associés, accessibles sur tous les supports. Ils peuvent piloter et programmer en toute simplicité leur chauffage électrique pour plus de confort et d'économies mais également suivre leurs consommations électriques en temps réel pour agir sur les postes clés.

Un dispositif solidaire et écologique, au bénéfice de tous

Le système électrique doit équilibrer en permanence la production et la consommation sur le réseau : à défaut, il y a risque de black-out. En plus des économies d'énergie, les adhérents Voltalis participent activement à la sécurité de l'approvisionnement électrique de tous et au développement des énergies renouvelables. En cas de pic de demande hivernale ou de baisse de production des énergies renouvelables, Voltalis peut réduire pendant quelques minutes la consommation des appareils connectés à son boîtier, sans jamais impacter le confort des occupants. Le réseau est alors soulagé, ce qui limite le recours à des centrales thermiques polluantes et permet ainsi aux foyers équipés de réduire jusqu'à 70% leur émissions de CO₂.

Locataire comme propriétaires, tous les foyers chauffés à l'électricité peuvent bénéficier gratuitement de ce boîtier, installé en 2 heures environ, par un technicien agréé. Pour en profiter, il suffit de contacter Voltalis et convenir d'un rendez-vous d'installation par téléphone, au 02 4419 84 62 (lundi au samedi, 9h-18h) ou par courriel à l'adresse: loudeaccommunaute@voltalis.com

ALSH

Les loustics ont clôturé leurs mercredis 2021 par une journée festive en vue de la période de fêtes. Contes de Noël, créations manuelles et goûter plein de gourmandises étaient proposés. Dans l'heure du midi, ils sont allés chanter sous les fenêtres des résidents de la Croix Gréau, faisant plaisir aux aînés comme aux plus jeunes.

Le centre de loisirs de Plémet connaît une belle fréquentation les mercredis depuis la rentrée 2021 - 2022 avec près d'une quarantaine d'enfants accueillis chaque semaine.

Après la fermeture annuelle du 18 décembre au 3 janvier, toute l'équipe reprend du flambeau en 2022 avec beaucoup d'animations pour accompagner les loustics à devenir de vrais «p'tits débrouillards» : sensibilisation aux accidents domestiques, comportement écocitoyen, ou encore apprendre le bien-être et l'équilibre alimentaire. Un programme varié pour apprendre en s'amusant !

L'équipe d'animation se compose de Edith Goarin, Magali Posnic, Marie-Pierre Jean-Lambert, Sheila Otaï, Susan Thompson et aura le plaisir d'accueillir Camille Léauté à partir de janvier.

Le centre de loisirs de l'association Familles Rurales existe grâce à l'investissement des parents bénévoles mais aussi par le



L'équipe d'animation de l'ALSH Familles Rurales de Plémet et ses loustics vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année !

soutien de la municipalité de Plémet, de la CAF et des mairies des communes de La Prénessaye, La Chèze, Plumieux, Coëtlogon, Trémoré et St-Etienne du Gué de l'Isle dont nous accueillons les enfants régulièrement tout au long de l'année.

Association Familles Rurales - Maison de l'Enfance - Ruelle des 2 âges - 22210 PLEMET

Ligne fixe bureau : 02-21-34-76-59

Portable ALSH 3/12 ans : 06-69-44-22-10

Portable Section Jeunesse : 06-59-13-55-54

Octobre Rose : l'Espoir Plémétais

Cette année, l'Espoir Plémétais a remis à la Ligue contre le cancer la somme de 9 608 € (en 2020 5 829€).

La 2^{ème} édition de l'Espoir Plémétais, organisée en faveur de la recherche contre le cancer du sein, a rencontré un réel succès financier et humain. Cette action doit sa réussite à la solidarité et à la participation de plus de 600 marcheurs présents le 23 octobre, à la générosité de tous les donateurs, qu'ils soient des particuliers, entreprises ou associations et à l'implication d'une quarantaine de bénévoles.

UN GRAND MERCI À TOUS



Truite du Ridor



PLEMET



Le Dimanche 6 Février, salle des fêtes

14 h 30 : 45^{ème} concours de chantous, contous, sonnous (solo et duo), composous, groupes scolaires (*sélection pour le Kan ar Bobl*)

Remise des truites, et des coupes

Pass valide et port du masque obligatoire

Places assises (*dans la limite des places disponibles*)

Sous réserve de modifications liées au contexte sanitaire

Renseignements, réservations et inscriptions :

Tél. 06 34 30 26 13 - 02 96 25 68 05 - 02 96 25 63 14

Courriel : latruiteduridor@gmail.com / facebook : La Truite du Ridor

Club d'Échec

Le club d'échecs de Saint-Barnabé organise le samedi matin à Plémet des cours d'échecs. Que vous soyez jeune ou adulte, débutant ou confirmé, vous pourrez découvrir les règles, les astuces de base en ouverture milieu ou fin de partie, et bénéficier de conseils techniques personnalisés. Vous pourrez aussi vous préparer à la compétition, avec des parties chronométrées, et des progressions assistées par ordinateur.

Contactez Christophe Conan au 07 83 11 37 45.



La bibliothèque

BIBLIOTHEQUE PLEMET

PRO
GRA
MME
2022

JAN
VI
ER

4 Janvier

Réouverture

La bibliothèque a déménagé et réouvert le 14 décembre dans l'aile Nord-Est de la mairie à l'emplacement de la salle des mariages. L'équipe de la bibliothèque a eu pour ambition de vous offrir un espace tout aussi agréable mais différent.

Mercredi 26 OUVERT 10H-12H FERMÉ L'APRÈS-MIDI

Vendredi 28 OUVERT 10H-12H FERMÉ L'APRÈS-MIDI

BIBLIOTHEQUE PLEMET

PRO
GRA
MME
2022

F
E
V
R
I
E
R

- Mardi 1** 18H - 19H30 **CAPÉ LECTURE**
Écouter - découvrir - partager
Un moment convivial où sont présentées les nouveautés et où l'on écoute ou échange sur nos lectures.
- Mercredi 9** 10H30 - 11H15 **BÉBÉS LECTEURS**
Thématique "le lapin"

11 et 12 février
Fermeture de la bibliothèque

5 février au 12 mars Exposition l'Art en boîte

Aux horaires d'ouverture de la bibliothèque
Entrez dans "La chambre de Van Gogh", peignez en compagnie de Toulouse-Lautrec, jetez un oeil dans le tableau "Les joueurs de cartes" de Cézanne... Une exploration de l'art par une approche ludique avec des éléments d'aspects divers à regarder, toucher, manipuler, sentir, écouter...
Une exposition prêtée par la Bibliothèque des Côtes d'Armor

- Samedi 26** 11H - 11H45 **VISITE GUIDÉE DE L'EXPOSITION**
A partir de 8 ans - public familial- 45 min-
Sur réservation
Laissez vous embarquer par Camille Garcia dans un voyage au coeur de l'art ! Une guide passionnée, des artistes aventuriers, bricoleurs, séducteurs, parfois agaçant mais toujours attachants, vous amèneront dans une épopée ludique et originale à travers leurs créations.

MEDIATHEQUE@PLEMET.FR 0296256833

WWW.BRETAGNECENTREBIBLIO.BZH/

Calendrier des fêtes (sous réserve de modifications)

FEVR.	Vendredi 4	Concours de Belote - Club des Aînés Ruraux	Plémet - Salle des Fêtes
	Dimanche 6	Truite du Ridor	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 12	Concours nocturne de palets	Halle des Sports
	Mercredi 16	Carnaval	
	Vendredi 25	Loto - Ecole St Joseph	Plémet - Salle des Fêtes
MARS	Samedi 5	Repas à emporter - Sté Chasse	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 12	Repas à emporter - Amicale des Pompiers	Plémet - Salle des Fêtes
	Dimanche 13	FEST DEIZ - Toujours Belle la Vie	Plémet - Salle des Fêtes
	Lundi 14	Foire de Printemps	Saint Lubin
	Samedi 19	Repas à emporter - Canoë Club du Lié	Plémet - Salle des Fêtes
	Vendredi 25	Concours de Boules - Club des Aînés de Plémet	
	Samedi 26	Repas à emporter - Sté de Chasse	La Ferrière - Salle des Fêtes
		Concert de Jazz - Association Swing 22	Plémet - Salle des Fêtes
Dimanche 27	Troc aux Plantes - La Ferrière Activ'	La Ferrière - Salle des Fêtes	
AVRIL	Samedi 2	Repas - FCCB	Plémet - Salle des Fêtes

A vos casseroles :
Galette des RoisINGRÉDIENTS
POUR 4 PERSONNES

2 ronds de pâte feuilletée - 125g d'amandes en poudre
100 g de sucre en poudre - Vanille en poudre - 10 g de maïzena - 10cl de lait - 50 g de beurre - 2 œufs entier - 1 jaune d'œuf pour dorer

PRÉPARATION & CUISSON :

- 1 - Battre les 2 œufs avec le sucre. Ajouter la Maïzena délayée dans le lait froid.
- 2 - Cuire à feu doux jusqu'à ébullition en remuant. Laisser épaissir et retirer du feu.
- 3 - Ajouter la poudre d'amandes, la vanille et le beurre coupé en morceaux.
- 4 - Garnir un fond de pâte. Recouvrir avec l'autre rond, souder les bords. Dorer avec le jaune d'œuf.
- 5 - Faire cuire en bas du four 30/35 mn (Th 6-7).
- 6 - La galette est cuite quand on peut la soulever sans qu'elle ne plie.

Sudoku

		2	6					1
9	3							
4						5	9	7
	4		8		3			
8	2		9		4		3	6
			7		2		8	
3	5	7						4
							7	8
1					7	6		

Dictons

- Si le soir du jour des Rois, beaucoup d'étoiles tu vois, tu auras sécheresse en été, et beaucoup d'œufs au poulailler.
- Qui taille sa vigne au mois de février, n'a pas besoin de corbeille ni de panier.
- Quand mars se déguise en été, avril prend ses habits fourrés.

Trois siècles d'histoire du centre-bretagne (1501-1800)

Au cours de la phase médiévale et des différentes périodes qui l'ont caractérisée, on observe le partiel démembrement des paroisses primitives et l'apparition de subdivisions dotées d'un lieu de culte, les trèves. Sans qu'il soit possible de déterminer avec précision la date de naissance de ces nouvelles entités religieuses, on peut cependant reconnaître plusieurs étapes. La première, clairement identifiable par les noms utilisés, se situe, sinon dans la phase du breton, du moins dans une période où cette langue était encore parlée dans le centre-Bretagne. Une augmentation de population et le besoin de nouveaux lieux de culte expliquent la naissance de Laurenan, démembrement de Plémet, ou celles de Trévé et de Trémorrel issues de Loudéac et de Merdrignac. La fondation de l'abbaye de Lanténac en 1149 par Eudon de Porhoët, s'inscrit dans une autre logique qui est celle d'une double domination : romaine pour le spirituel, bretonne pour le temporel. Il importe de resituer dans quel contexte cette transformation a pu s'opérer. Depuis 1142, la Bretagne connaissait les rigueurs d'un climat caractérisé par des pluies abondantes et des hivers rigoureux, avec pour conséquence la disette. Il n'en fallait pas plus pour susciter un dérèglement des consciences et faire ressurgir le vieux courant érémitique des Celtes. Localement, celui-ci a trouvé son guide en la personne de Eon de L'Etoile, petit noble loudéacien. Pendant deux années, ce personnage soutenu par un groupe de fidèles a mené une vie d'errance entre les différents massifs forestiers du centre-Bretagne. Des expéditions punitives menées contre les biens de l'Eglise officielle ont conduit à l'arrestation des contestataires et à la condamnation de leur chef par le concile de Reims en 1148. Si l'affaire n'a pas eu le prestige d'une grande hérésie, elle s'inscrivait toutefois dans un contexte régional particulier, puisque la même assemblée a aussi condamné les évêques de Saint-Brieuc et de Dol. Pendant que la réforme grégorienne faisait sentir ses effets jusque dans le centre-Bretagne, le comte de Porhoët s'est empressé de bâtir une forteresse sur les bords du Lié, en un endroit qui a donné naissance à la petite ville de La Chèze. Avec le XIII^e siècle, le centre-Bretagne a vu naître de nouvelles trèves précédées des mots Saint ou Notre-Dame. On peut ainsi relever Saint-Barnabé, Saint-Hervé, Saint-Gilles et Saint-Jacut, Saint-Sauveur, Saint-Vran, ou encore [Notre-Dame-de]-Grâce, future Grâce-Uzel.

Mais combien étaient-ils les habitants du centre-Bretagne ? Comme la plupart des communes du centre-Bretagne ne possèdent plus leurs anciens registres de catholicité il est bien difficile de répondre à cette interrogation. Pour se faire une idée un peu plus précise, sinon exacte, de l'évolution démographique du centre-Bretagne, il est apparu intéressant de se limiter à la seule paroisse de Plémet. Si nous ne disposons pas d'informations démographiques précises concernant le début du XVI^e siècle dans cette paroisse, la conservation de nombreux aveux, ou la référence à des actes antérieurs, permet de savoir qu'elle abritait alors 187 tenures. On peut donc estimer la population plémétaise à près de 900 âmes, soit le tiers de ce que fourniront les recensements révolutionnaires.

Pour les périodes suivantes, il existe des relevés fiscaux anciens qui mentionnent les consorts des différentes tenures soumises à trois des nombreux bailliages de la seigneurie de Beaumanoir. Une réserve, ces documents ne font état que des propriétaires, oubliant ceux qui n'avaient que leur force de travail pour vivre.

Le tableau qui a pu être dressé à partir des informations fournies par les documents fiscaux, permet de mieux appréhender l'évolution démographique sur deux siècles et demi. La comparaison entre les deux premiers recensements pourrait laisser croire à une stabilisation du nombre des hommes pour la période 1560-1607, alors qu'il n'en a

rien été. En effet, deux gwerz locales évoquent la situation des populations du centre-Bretagne et les excès commis par les hommes en armes, dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Ces malheurs du temps sont aussi évoqués par les archives de l'abbaye de Lanténac (La Ferrière) et par celles de Claude de La Tronchais. On y apprend que le monastère a d'abord été investi par le calviniste Kerguezangor, puis par le ligueur de La Magnane. Ils ont expulsé les moines et transformé ce lieu saint en un repaire de brigands qui dévastaient la région. La situation régionale s'est aggravée lorsqu'une guerre seigneuriale a opposé deux nobles de La Prénessaye, Claude de La Tronchais qui a choisi de suivre le parti royal et Louis du Tertre qui s'est déclaré pour celui de Mercoeur. De plus, la présence de solides forteresses héritées du Moyen-Âge à Quintin Moncontour, La Chèze, Corlay, La Hardouinais, s'est traduite par un incessant va-et-vient de soldats, une suite ininterrompue de sièges et de pillages, et même une bataille rangée à Loudéac le 3 avril 1591.

La récupération démographique bretonne qui a suivi cette période a déjà été signalée par A. Croix, mais elle n'a pas exercé localement ses effets qu'après 1650. L'exemple plémétais en fournit une illustration, puisque le nombre de consorts relevé dans le bailliage du Bual a été multiplié par trois. Si une croissance régulière du nombre des propriétaires peut toujours être observée jusqu'en 1731, elle avait cependant perdu de son dynamisme. On se trouve, à partir de 1740, face au tournant démographique provincial. Alors que le reste du royaume a connu ce « beau XVIII^e siècle » caractérisé par une augmentation sensible de la population française, la province de Bretagne a été victime d'accidents climatiques qui se sont ajoutés à des épidémies apportées par les marins ou les soldats, quand ce n'était par à cause des crises économiques liées à l'interruption des liaisons maritimes. Cela s'est traduit localement par un coefficient, entre baptêmes et sépultures, qui est passé de 0,9 en 1770 à 0,8 en 1790.

Les recensements révolutionnaires permettent de connaître, de façon plus précise, aussi bien le nombre d'habitants du centre-Bretagne que ses densités, à la fin du XVIII^e siècle. C'est ainsi que la zone étudiée présentait deux aspects bien distincts. Autour de Loudéac se trouvait un groupe compact de paroisses et trèves aux densités proches, voire supérieures à 75 habitants au kilomètre carré, tandis qu'autour de Merdrignac elles ne dépassaient guère 35 habitants au kilomètre carré. Il faut voir dans cette opposition une croissance de population liée à l'activité textile et non le résultat d'un quelconque développement agricole.

PÉRIODES	BAILLIAGE DU BESSO	BAILLIAGE DU BUAL	BAILLIAGE DE BODIFFÉ
1560 - 1570	24 consorts	65 consorts	
1606 - 1607	34	42	
1650 - 1669	66	196	73 consorts
1680 - 1690	72	252	
1730 - 1731	90	267	89
1764 - 1766	88		
1786		206	

CASSARD (J.-C.), « Eon de L'Etoile, Ermite et hérésiarque breton du XII^e siècle », Mém. Soc. Hist. et Archéol. de Bretagne, T. LVII, 1980, p. 171-198.

Encore convient-il de signaler que la paroisse de Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle n'a acquis son autonomie qu'en 1526, COUFFON (R.) « Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et de Tréguier », op. cit. p. 170.

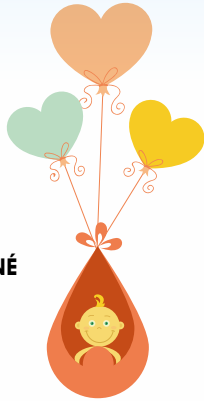
Arch. départ. des Côtes-d'Armor, E 3379, 3382, 3384, 3387
Chansons de l'Oust et du Lié, Loudéac, 1978, T. 3, p. 17 ; Arch. départ. des Côtes-d'Armor, 68 J.

(... suite dans notre prochaine édition)

Naissances

PLÉMET

- 28 septembre 2021 – Lucie BONO
- 4 octobre 2021 – Bérénice POILVERT
- 18 octobre 2021 – Louisy-Hana DEROUESNÉ
- 27 octobre 2021 – Adèle RAULT
- 28 octobre 2021 – Tiago FERNANDEZ
- 18 novembre 2021 – Zoé FLAHAUT
- 19 novembre 2021 – Alyah LE GRILLAND



Mariages



PLÉMET

- 12 octobre 2021 – Sophie KERBOIT et Xavier LEMARCHAND
- 30 octobre 2021 – Alicia BARGUILLET et Yoann DANIEL
- 4 décembre 2021 – Marie FONTAINE et Henri-Paul ROUVEAU
- 24 décembre 2021 – Cathy PONCELET et Jonathan CHAPELLE



Décès

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| ● Marguerite CAZO veuve CADEC | 6 août 2021 |
| ● Annette BOISSAVY épouse MANO | 13 septembre 2021 |
| ● Solange PICHONNET veuve RAUL | 25 septembre 2021 |
| ● Simone BLOT épouse BAUD | 25 septembre 2021 |
| ● Gilles MILLION | 29 septembre 2021 |
| ● René MARIVAIN | 3 octobre 2021 |
| ● Dominique BRUNEL | 23 octobre 2021 |
| ● Annick CLÉRICE veuve MACÉ | 27 octobre 2021 |
| ● Patrick LIEGEART | 29 octobre 2021 |
| ● Hubert CARRÉ | 16 novembre 2021 |
| ● Alice LE LAY épouse LOUET | 18 novembre 2021 |
| ● Manuel DE OLIVEIRA CAETANO | 29 novembre 2021 |
| ● Louise GICQUEL veuve BEUREL | 4 décembre 2021 |
| ● Louise MAURUGEON veuve BOUSSARD | 9 décembre 2021 |
| ● Suzanne LIZÉ veuve JÉGU | 9 décembre 2021 |
| ● Alice BERTHELOT veuve OUVRIEL | 18 décembre 2021 |
| ● Ferdinande BRET veuve DOUDARD | 24 décembre 2021 |
| ● Daniel PERRIN | 1 ^{er} janvier 2022 |
| ● Elisabeth CARMOY veuve MADORÉ | 2 janvier 2022 |

Service du CIAS

- Aide et soins à domicile / téléassistance : 02 96 66 09 06
 - Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61
 - Transport à la demande – Mobi Bretagne Centre : 0 810 22 22 22
- Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) peut vous apporter une aide financièrement sous condition par certaines caisses de retraite, mutuelles ou avec l'Association Personnalisée d'Autonomie (APA).
Contact : 02 96 66 21 06.

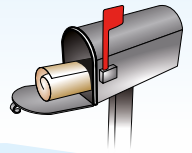
Maison des Services Publics de Loudéac

Héberge les structures suivantes :

- Passeport Biométrique
- Carte Nationale d'Identité
- Point Numérique Immatriculations et Permis de Conduire
- CAF
- CPAM
- CICAS : 02 96 25 01 42
- Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
- Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17

Renseignement et contact : 15 rue de Moncontour
22600 Loudéac - Tél : 02 96 66 48 37.

Mémento - Permanences



Permanences des élus

M^{me} le Maire : le samedi matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

Adjoints : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- Samedi 29 janvier : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 5 février : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 12 février : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 19 février : Delphine BEUREL
- Samedi 26 février : Didier PIGNARD
- Samedi 5 mars : Romain BOUTRON
- Samedi 12 mars : Chantal NEVO
- Samedi 19 mars : Patrick RAULT
- Samedi 26 mars : Elisabeth POINEUF
- Samedi 2 avril : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 9 avril : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 16 avril : Pierre-Yves BLOUIN

Ouverture Mairies

PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10
Fax 02 96 25 65 90 - accueil@plemet.fr - www.plemet.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30
Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59
Fax 02 96 26 75 09 - mairie.laferriere@plemet.fr
Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

Les déchetteries

Loudéac : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

Plémet : du mardi au samedi de 14h à 17h45.

La Chèze : le lundi de 14h à 17h45 / les jeudis et samedis de 9h à 11h45.

Assistante sociale

Renseignements et contact au 02 96 28 11 01 auprès du secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

Enfance

Assistants maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie et sur le site internet www.plemet.fr

Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

Relais parents assistants maternelles

Loudéac Communauté Centre Bretagne

4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50

Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22